

Canada—ont été distinctement discutées et renvoyées par ce tribunal, il fait encore quelque peu erreur. L'honorable député a eu raison de dire, comme on l'a prétendu au nom de l'Angleterre, qu'on ne pouvait pas faire des règlements pour protéger les phoques tant qu'il n'aurait pas été imposé des restrictions en ce qui concerne leur destruction sur terre ou sur les îles appartenant aux Etats-Unis. Mais s'il avait examiné avec soin la teneur du rapport, il aurait constaté que le pouvoir que possédait le tribunal d'établir des règlements était restreint par les termes du traité, et que les règlements ne pouvaient s'appliquer qu'en dehors de la juridiction territoriale de l'un ou l'autre pays.

Je croyais qu'on pouvait faire des règlements de manière à les appliquer seulement lorsque les Etats-Unis en auraient fait concernant les îles mêmes, mais on nous opposa l'opinion des autres arbitres qui prétendaient que ce serait réellement éluder le principe qui restreignait notre juridiction sur les eaux en dehors de la juridiction territoriale de l'un ou l'autre pays, et on nous opposa en même temps la preuve évidente qu'il n'y avait pas eu d'abus jusqu'à ce jour au sujet des règlements adoptés par les Etats-Unis et applicables à ces îles.

Si l'honorable député avait été sous l'impression comme je suis certain qu'il l'était quand il a parlé—que les présents règlements étaient une dérogation absolue des plaidoiries faites au nom du Canada, comment peut-il expliquer le fait qu'ils ont si peu contenté les Etats-Unis que ni l'un ni l'autre des arbitres américains n'ont voulu les approuver ni signer la sentence arbitrale, car leurs noms n'y figurent que pour témoigner que c'est la sentence rendue par le tribunal.

A cet égard l'honorable député a dit qu'au moins ils n'étaient pas revenus dans leurs pays en se vantant. Pourquoi? Si tous les points avaient été décidés en leur faveur, ils auraient bien pu en agir ainsi. Mais je peux affirmer de nouveau à l'honorable député qu'il se trompe en supposant que dans tout ce que j'ai dit il y avait un sentiment de vantardise ou de fanfaronnade. J'ai exprimé ma satisfaction pour les raisons que j'ai indiquées et j'ai exprimé ailleurs la grande joie que j'éprouvais en voyant qu'on avait maintenu de la manière la plus solennelle et devant toutes les nations, les doctrines pour lesquelles nous avons combattu dans cette chambre, et dans notre correspondance avec le gouvernement impérial, et pour lesquelles personne dans le pays n'a combattu avec plus d'ardeur que mon honorable ami et ceux qui siègent à ses côtés, savoir, pour le droit du Canada d'avoir une voix délibérante dans les négociations qui concernent ses intérêts.

J'ai exprimé ma satisfaction de voir que le gouvernement de Sa Majesté avait si bien reconnu ce droit du Canada, d'une grande colonie—et je suppose que le même droit serait accordé à une autre colonie—que non seulement il avait nommé un ministre canadien membre du tribunal, mais qu'il avait confié la direction de la cause à mon collègue, le ministre de la Marine et des Pêcheries, et qu'il lui avait adjoint, par condescendance et bon vouloir à l'égard du Canada, l'avocat le plus éminent du barreau d'Angleterre pour aider l'un des avocats canadiens les plus capables que l'on pouvait avoir pour soumettre notre cause.

C'est ainsi que j'ai exprimé ma satisfaction, mais loin de me vanter à cette occasion. Je dis une fois

pour toujours que rien n'a jamais été plus éloigné de ma pensée, et il aurait été très déplacé de ma part de me vanter de ce que j'avais fait dans cette affaire. La part que j'ai prise aux délibérations ne consistait pas à agir comme conseiller ou avocat, mais de remplir mon devoir aussi bien que possible à l'égard des deux parties contestantes, de voir à ce que les droits de mon pays en tant qu'ils étaient soumis à un tribunal de cette nature par un de ses membres fussent soutenus par moi-même.

Mais la plus grande protection qu'avait le Canada n'était pas dans le fait que j'étais membre de ce tribunal. C'était, en premier lieu, le fait d'avoir confié la direction de la cause à ceux qui s'en étaient occupés ici, dont le premier était le ministre de la Marine et des Pêcheries; et c'était de plus le haut sentiment de justice qui animait ce tribunal et chacun de ses membres, fût-il des Etats-Unis ou de l'un des autres pays qui étaient représentés à cette conférence; et je n'ai fait qu'énumérer dans l'entrevue, qui paraît avoir fait croire à l'honorable député que je m'étais vanté, les causes de la satisfaction que j'éprouvais, et que je me suis empressé d'exprimer dès mon arrivée en Canada.

Je crois encore que la sentence arbitrale, prise en général, tant sur les questions des droits que sur celles des règlements, doit, dans les circonstances, être satisfaisante pour le peuple du Canada, non pas dans le sens que ces règlements ne pourraient pas être perfectionnés, non pas dans le sens qu'ils sont ce que nous pouvons désirer de mieux, mais que dans les circonstances qui existaient dans le temps, vu le grand désir manifesté par les Etats-Unis de conserver la race, vu que la question avait un caractère de nouveauté et d'obscurité, dans toutes ces circonstances difficiles nous avons raison d'être satisfaits de voir que le pays est sorti de la lutte avec peu de mal.

Mais lorsque mon honorable ami parle du tort qui a été causé, j'ose lui dire qu'il a été tout à fait mal renseigné sur ce point, ou j'ai moi-même été bien mal informé. L'honorable député est sous l'impression que l'industrie de la pêche des phoques au Canada est une chose du passé, que les bateaux de pêche ont été dégradés et mis aux enchères. Je suis sous l'impression qu'il y a ce soir une flottille de bateaux de pêche canadiens de la Colombie Anglaise plus considérable, ou, dans tous les cas, aussi considérable que n'importe laquelle qui a jamais fait la pêche aux phoques, qui est sur l'océan à la poursuite de ces animaux, et je crois qu'il constatera qu'il s'est laissé tromper par la nouvelle publiée dans les journaux, savoir, que les propriétaires de bateaux de pêche, mécontents des règlements qui avaient été passés, cherchaient à obtenir du gouvernement impérial une compensation s'élevant à la valeur de leurs navires et de leur équipement sous le prétexte qu'ils avaient dit dans le temps que la pêche aux phoques ne serait pas aussi profitable que par le passé.

Mon honorable ami a parlé de la mission en Australie en termes qui, une fois de plus, me portent à croire qu'il désire être mécontent. Je ne crois pas que nous ayons fait une extravagance en envoyant le ministre du Commerce visiter l'Australie, dans le but de voir de quelle manière le commerce entre les deux pays pouvait être développé. L'honorable député prétend que nous pourrions avoir un commerce plus considérable que celui-là, en faisant disparaître le tarif. Toujours le même sophisme que nous entendons répéter dans le pays